



En route vers la transition écologique !

AGENDA 21

PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL



Ville de
Montigny
Lès Corneilles



Directeur de la publication : **Jean-Noël Carpentier**
Rédaction : **Vizea avec les Services Techniques de la Ville**
Conception et réalisation sur logiciels libres : **figureslibres.cc**
Crédits photos : **Service Communication**
Impression : **Addigraphic**





Montigny s'engage dans une démarche environnementale durable au service des habitants

Les grandes conventions internationales comme la COP21 sont indispensables pour lutter contre le réchauffement de la planète. Mais elles ne suffisent pas. Les villes, au niveau local, sont plus réactives. Elles sont souvent à la pointe des initiatives en faveur de l'environnement. C'est en tout cas ce que nous tentons de faire à Montigny, notamment avec cet Agenda 21.

L'objectif est de proposer des réponses à l'échelle locale, concrètes pour agir pour l'environnement. Il vise aussi à éveiller la sensibilité écologique de chacun et à influencer les comportements individuels. La ville de Montigny ajoute ainsi sa pierre à un édifice qui nous concerne tous : l'avenir de la planète tout en améliorant le quotidien de chacun.

Avec les élus de la majorité municipale, nous avons lancé un diagnostic local, puis engagé une phase de concertation avec les habitants. De nombreux Igny-montains ont répondu au questionnaire et je les en remercie chaleureusement. De plus en plus, les citoyens s'engagent au quotidien pour développement durable, chez eux ou dans leur ville, et c'est tant mieux.

Ce livret propose de nombreuses actions concrètes pour développer les espaces verts, apprendre à jardiner, économiser les ressources en eau, consommer de façon plus responsable... Bref, une feuille de route pragmatique et accessible à tous !

À bientôt,

Jean-Noël Carpentier
Maire de Montigny-lès-Cormeilles

Casimir Pierrot
Adjoint en charge des questions relatives à l'Agenda 21
et aux nouvelles technologies de l'information

VERS UNE VILLE ADAPTÉE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

1. Développer la nature en ville

Favoriser le développement de toitures et façades végétalisées

Permis de végétaliser

Favoriser la perméabilité des sols et les espaces de pleine terre dans les zones favorables

Repenser l'espace public pour l'adapter au changement climatique

Participer au concours « Capitale Française de la Biodiversité »

Augmenter la surface d'espaces verts boisés aménagés et ouverts au public

Enrichir la canopée urbaine

Inciter l'embellissement des espaces privatifs

2. Assurer la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue ignymontaine

Définir des choix d'espèces arborées et florales à privilégier

Ré-affirmer la Trame Verte et Bleue dans le PLU (OAP thématique Trame Verte et Bleue)

Engager une politique de développement de la Trame Noire

Créer des continuités multifonctionnelles

3. Redécouvrir et connaître la biodiversité à Montigny

Mettre en place un inventaire participatif

Développer un programme d'animations avec les scolaires autour de la nature

Ré-attirer les habitants vers les bois

Co-construire des parcours de découverte

4. Mettre en place une charte de l'Arbre

Réaliser un inventaire des arbres de la commune

Définir un Barème d'Évaluation de la Valeur d'un Arbre (B.E.V.A)

Définir des principes techniques à respecter pour la plantation des arbres

Prendre en compte les arbres dans les chantiers

5. Préserver les pollinisateurs à Montigny

Sensibiliser les Ignymontains au maintien des pollinisateurs

Faire des Montigny-lès-Cormeilles une « APICité® »

Favoriser le fleurissement de la ville avec des plantes mellifères et nectarifères

VERS UNE VILLE ÉCORESPONSABLE

6. Devenir un territoire zéro déchet, zéro gaspillage

Organiser un défi familles zéro déchet

Organiser des éco-manifestations

Généraliser le tri dans toutes les écoles

Mettre en place le tri sélectif dans les espaces publics

Développer le tri au sein des services de la Ville

7. Consommer de façon responsable

Informé et sensibiliser à une alimentation plus saine et plus durable

Rendre la ville comestible

Poursuivre les efforts sur la restauration collective

Déconstruire le mythe des produits indispensables

Favoriser le partage des biens et des services

sommaire



8. Favoriser le réemploi pour limiter les déchets

Créer une ressourcerie

Organiser des ateliers « repair-café »

Créer un atelier de réparation de vélos

9. Avoir une gestion vertueuse des jardins

Organiser des sessions de formation autour du jardinage au naturel

Intégrer la démarche écologique dans le concours des « jardins ou balcons fleuris »

Atteindre 150 parcelles de jardins familiaux en 5 ans

Organiser une bourse d'échange de graines et de plantes

Communiquer autour de la distribution de composteurs

Installer des poules dans les écoles

VERS UNE VILLE ÉCONOME EN RESSOURCE

10. S'engager vers la transition énergétique

Prendre part à la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration

Disposer d'un relais local d'information de la rénovation énergétique

Sensibiliser tous les Ignymontains à la sobriété énergétique

Organiser un défi « famille énergie positive »

Donner les moyens aux Ignymontains de faire leur propre diagnostic

11. Mener une action pour la préservation de la ressource en eau

Sensibiliser les Ignymontains aux économies d'eau

Encourager l'installation de collecteurs d'eau individuels

21

21

22

22

23

23

23

23

24

24

24

26

26

26

27

27

27

28

28

28

Sensibiliser les habitants à la protection de la qualité de la ressource en eau

Engager la commune

dans une démarche exemplaire de protection de la ressource en eau

12. Développer les énergies renouvelables sur la ville

Identifier et communiquer sur le potentiel de développement des énergies renouvelables

Valoriser les économies générées

Équiper le patrimoine communal

Se doter d'un bâtiment à énergie positive, vitrine du développement durable à Montigny-lès-Cormeilles

VERS DES DÉPLACEMENTS PLUS PROPRES

13. Promouvoir la mixité des mobilités

Favoriser les espaces de travail pour réduire le besoin de déplacements

Favoriser le covoiturage

Partager un véhicule

Améliorer les transports en commun

Anticiper la transition du parc automobile

Faire de Montigny-lès-Cormeilles une ville cyclable

Promouvoir la pratique du vélo en ville

Aménager les itinéraires cyclables prioritaires

Créer un groupe de travail sur le vélo

Favoriser les déplacements municipaux à vélo

14. Favoriser les modes actifs

Mettre en place une signalétique « mobilités actives »

Mettre en place des pédibus

Aménager des axes de mobilité active identifiés au sein des quartiers

28

29

30

30

30

31

31

33

33

33

34

34

34

35

35

36

36

36

37

37

37

37

Le développement d'une nature en ville accompagne le besoin croissant, exprimé par les citoyens, d'un cadre de vie plus agréable où le végétal occupe une place de plus en plus importante. Dans un contexte de changement climatique global, où les habitants des villes risquent de devenir plus vulnérables face à certains effets, le développement du végétal en milieu urbain est encore plus légitime.

Vers une ville adaptée au changement climatique

Développer la nature en ville

« La biodiversité se niche également dans des espaces moins remarquables : jardins privés, délaissés... On parle alors de nature « ordinaire ». Elle se compose d'une faune commensale et d'une flore adaptée au milieu urbain, observable de tous. Pour maintenir et enrichir cette biodiversité ordinaire, il est important de développer des supports de nature en ville pour qu'elle puisse y trouver refuge, se nourrir ou encore se reproduire. »

OBJECTIF 1

vers une ville adaptée aux changements climatiques

Favoriser le développement de toitures et façades végétalisées

La rareté du foncier disponible pour végétaliser impose la quête de nouveaux supports de nature. Pour accroître le patrimoine naturel de la ville, favorisons les façades et toitures végétalisées ! La ville peut mettre en place, dans son Plan Local d'Urbanisme, un Coefficient de Biotope par Surface (CBS) qui définit la part de surface éco-aménagée (végétalisée ou favorable à l'écosystème) sur la surface totale d'une parcelle considérée par un projet de construction. Un autre moyen simple de végétaliser d'autres supports tels que les façades est de privilégier les plantes grimpantes (notamment pour les équipements, les bâtiments tertiaires et commerciaux) qui demandent peu d'entretien et ne nécessitent pas d'ingénierie complexe.



Permis de végétaliser

- Le permis de végétaliser permet aux habitants d'obtenir un droit d'occupation du domaine public pour végétaliser. Cette végétalisation peut se faire par l'apposition de bac hors-sol en devanture, par la création de fosses de plantations ou par l'appropriation d'un délaissé. Les modalités de mise en œuvre et de gestion seront à définir par la mairie. Cette action peut d'abord être lancée sur une rue ou un quartier test à l'initiative d'un groupe d'habitants motivés et volontaires. Les plantations peuvent être ornementales ou comestibles à l'image des actions menées par certaines associations qui invitent les citoyens à planter partout là où c'est possible et à mettre les récoltes en partage.



Favoriser la perméabilité des sols et les espaces de pleine terre dans les zones favorables

Afin de rétablir le cycle de l'eau et de limiter les rejets dans le réseau d'assainissement, il est primordial, dans les zones ne présentant pas de risques liés au gypse, de favoriser l'infiltration des sols en maximisant la création d'espaces perméables ou de pleine terre, ou d'envisager la désimperméabilisation de certaines surfaces. Cette mesure peut passer dans le cadre du PLU par l'imposition d'un coefficient d'emprise au sol restrictif ou la mise en place d'un coefficient de biotope par surface.

Repenser l'espace public pour l'adapter au changement climatique

Le saviez-vous ?

14 %

de la ville est déjà recouvert par des espaces naturels

La nature doit être intégrée dans tous les espaces publics et doit être un des éléments principaux de leur conception. Elle permet de créer des zones d'ombre, de réduire ainsi la sensation de chaleur et de profiter de l'évapotranspiration. Qui plus est, le choix des matériaux a son importance notamment en favorisant les matériaux clairs au sol pour limiter l'albédo. Les parkings doivent par exemple tous privilégier les revêtements perméables et intégrer des modes alternatifs de collecte des eaux pluviales. La réalisation

d'une étude bioclimatique permettrait également de localiser les zones les plus vulnérables à l'effet d'îlot de chaleur urbain et de cibler les espaces publics méritant une requalification dans ce sens.

Participer au concours "Capitale Française de la Biodiversité"

La ville de Montigny met déjà en place de nombreuses actions pour le maintien et la préservation de la biodiversité au travers notamment de sa gestion des espaces verts et de la protection des espaces naturels au sein de ses documents d'urbanisme. À ce titre, elle dispose de toutes les qualités pour concourir à ce label et être reconnue. De plus, les actions qui seront mises en place dans le cadre de cet Agenda 21 ne font qu'accroître la légitimité de sa participation au concours.

Augmenter la surface d'espaces verts et boisés aménagés et ouverts au public

Ces espaces occupent une place importante dans le tissu urbain de la commune, soit près de 55 hectares. La proximité de ces espaces est une des principales volontés des habitants vivant en milieu urbain. Pour cela, la commune doit continuer l'acquisition de parcelles vacantes à l'abandon, et les aménager en parc ou bois urbain ouverts à tous.

Enrichir la canopée urbaine

Afin de promouvoir le Développement Durable et le maintien des biens et services écologiques rendus par les arbres, tels que l'amélioration de la qualité de l'air, la captation de l'eau de ruissellement, la réduction d'îlots de chaleur et l'embellissement général de la ville, la commune a mis en place un dispositif de subvention pour inciter les particuliers possédant un jardin à planter des arbres.

Inciter l'embellissement des espaces privés

La Commune est engagée depuis plusieurs années dans l'embellissement de l'espace public. Elle pourrait élargir son action en mettant en place une aide de type subvention afin d'aider les résidences privées dans l'amélioration et l'embellissement de leurs espaces privés.

Pour assurer leurs différentes fonctions et répondre à leurs besoins vitaux (se nourrir, se reposer, se reproduire etc.), les espèces ont besoin de pouvoir circuler facilement entre les espaces naturels. Le milieu urbain crée néanmoins des coupures et des obstacles entre les espaces naturels, sur lesquels il est important de travailler pour faciliter la circulation des espèces et assurer la fonctionnalité d'une trame verte et bleue locale.



Assurer la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue ignymontaine

« Pour assurer leurs différentes fonctions et répondre à leurs besoins vitaux (se nourrir, se reposer, se reproduire etc.), les espèces ont besoin de pouvoir circuler facilement entre les espaces naturels. Le milieu urbain crée néanmoins des coupures et des obstacles entre les espaces naturels, sur lesquels il est important de travailler pour faciliter la circulation des espèces et assurer la fonctionnalité d'une trame verte et bleue locale. »

Définir des choix d'espèces arborées et florales à privilégier

Afin de renforcer les fonctionnalités de la Trame Verte et Bleue, il est primordial de planter des espèces adaptées aux conditions climatiques, pédologiques, etc... et utiles à la faune pour assurer ses besoins vitaux. En milieu urbain, ces choix doivent être compatibles avec les différents usages de la ville. Une mise à jour du guide de recommandations des espèces à planter, ainsi qu'un rappel des espèces moins souhaitables à proscrire (encore appelées « invasives ») doivent être faits en partenariat avec une association naturaliste, le Museum d'Histoire Naturelle ou un écologue indépendant. Ce nouveau guide sera annexé au PLU en cours de révision et pourra être largement diffusé auprès des habitants et des gestionnaires de jardins.

Réaffirmer la Trame Verte et Bleue dans le PLU (OAP thématique Trame Verte et Bleue)

Le maintien d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique « Trame Verte et Bleue » dans le PLU orientera la préservation et la création de continuités écologiques (aquatiques, arborés ou herbacés...) au sein de la ville de Montigny-lès-Cormeilles et avec les territoires voisins. Ces prescriptions doivent se traduire par la prise en compte de ces trames naturelles dans les aménagements urbains, notamment par la mise en place d'alignements d'arbres, d'un coefficient d'emprise au sol restrictif ou encore d'un coefficient de biotope par surface (CBS).



Engager une politique de développement de la Trame Noire

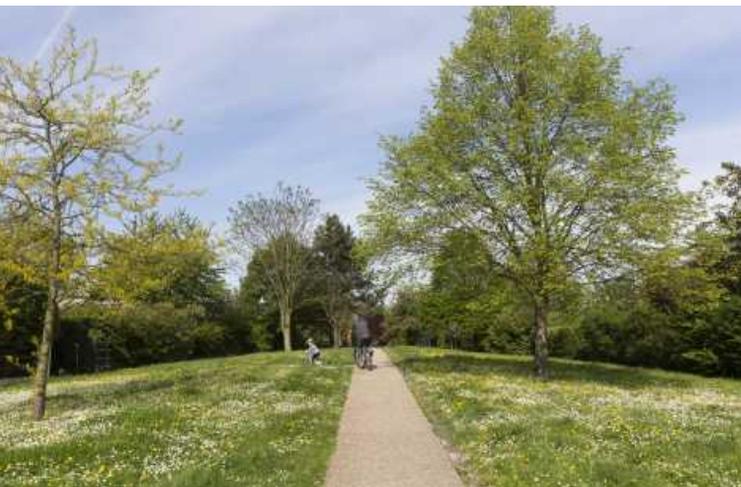
En milieu urbain, l'éclairage public nocturne peut entraîner des perturbations sur le comportement des espèces nocturnes (chauves-souris, rapaces etc.) ou sur la floraison de certains arbres. Afin de favoriser le déplacement de ces espèces nocturnes, il est primordial de remplacer les lampadaires d'anciennes générations par des lampadaires à lumières orientées vers le sol. Il s'agit ensuite d'adopter une politique limitant la lumière de l'éclairage public, en priorité aux abords des espaces naturels. Ces différentes mesures ont pour but de favoriser le déplacement des espèces nocturnes et de créer une trame noire.

Créer des continuités multifonctionnelles

La nature en ville doit être compatible avec les usages urbains et les exigences du mode de vie des citoyens. Voies douces et continuités écologiques peuvent parfaitement s'accorder et se compléter. La Promenade des Impressionnistes en est l'illustration parfaite. La ville envisagera d'autres aménagements semblables, d'envergure moindre (projet de liaison verte entre la mosquée et la gare etc.).

Le saviez-vous ?

La région Île-de-France dispose d'un Schéma Régional de Cohérence Écologique qui identifie les continuités écologiques ainsi que la Trame Verte et Bleue d'intérêt régional. Trois sous-trames végétales sont définies : « arborée », principalement composée par les grands massifs forestiers ; « herbacée » qui se compose des prairies, espaces verts urbains ou encore des bords de route ; et enfin « humide » c'est-à-dire composée des zones humides, plans d'eau et cours d'eau.



Redécouvrir et connaître la biodiversité à Montigny

« La ville dispose d'espaces naturels variés -Promenade des Impressionnistes, bois de Montigny...- qu'il convient de découvrir. Ces milieux naturels, qu'ils soient « anthropisés » ou plus sauvages, abritent une faune et une flore qu'il est important de connaître, de renforcer et de préserver pour participer au maintien de la biodiversité.»



Mettre en place un inventaire participatif

Un des meilleurs moyens de préserver le patrimoine naturel est de sensibiliser à son intérêt et de le connaître. Au-delà de réaliser un inventaire floristique et faunistique fin des espaces naturels de la ville, il est important d'y associer les usagers. Ainsi, l'inventaire de la faune et la flore locales, conduit prochainement par la ville, pourrait être complété par un inventaire participatif citoyen, notamment des jardins privés. Il est aussi question de sensibiliser les Ignymontains à la flore et la faune locales remarquables et ordinaires, mais également aux espèces envahissantes et de lutter contre leur développement.

Développer un programme d'animation avec les scolaires autour de la nature

Montigny-lès-Cormeilles dispose d'espaces naturels remarquables qui peuvent servir de théâtre d'éducation et de jeux pour les jeunes Ignymontains. Des classes de collégiens (ex. 6^e-5^e) pourraient développer des projets de conception de circuits de promenades de découverte du

80 %

Le saviez-vous ?

de la ville est situé à moins de 300 m d'un espace de nature.

Le bois de Montigny fait partie des Buttes du Parisien (621 ha) classées en Espace Naturel Sensible.

patrimoine végétal de la ville et ainsi allier observation naturaliste, sensibilité au paysage, arts plastiques et/ou cartographie numérique. Certaines activités scolaires peuvent également se délocaliser en pleine nature (arts plastiques, lectures, activités sportives...). L'objectif est de permettre aux enfants de s'amuser tout en parcourant la nature et en développant une sensibilité et un vécu avec cette dernière.

Ré-attirer les habitants vers les bois

L'idée est d'amener les Ignymontains à découvrir leurs massifs boisés tout en les sensibilisant à leur préservation. Plusieurs axes sont possibles :

- par le sport : organiser des promenades à pied, à vélo... promouvoir des activités de gymnastique en plein air, installer un ou plusieurs parcours de course d'orientation
- par l'art : exposer des œuvres d'art en plein air, mettre en place des expositions photographiques d'éléments naturels ou encore un concours photo sur le thème de la biodiversité à Montigny.

Co-construire des parcours de découverte

La demande sociale d'un cadre de vie agréable et d'une nature accessible est grandissante et, dans ce contexte, les Ignymontains jouissent d'espaces de proximité nombreux. Néanmoins, ces derniers doivent être mieux indiqués. Il s'agit donc ici d'identifier des parcours thématiques (« A la découverte des bois » par exemple), avec un temps de parcours clairement affiché, pour inviter les usagers à se rendre dans les espaces à proximité. Cette signalétique peut être conjointe avec celle des pistes cyclables.

Le saviez-vous ?

Un chêne en forêt abrite à peu près

800
espèces
animales
ou végétales



Le saviez-vous ?

Par an, un arbre peut capter entre
5,9 et 7,2 kg
de CO2



Mettre en place une charte de l'Arbre

« L'arbre est l'emblème de la nature en ville. S'il contribue largement à l'embellissement du cadre de vie de saison en saison, il participe également à la lutte contre le réchauffement climatique par sa capacité à capter et transformer le CO2 et son rôle de régulateur thermique. »



Réaliser un inventaire des arbres de la commune

Afin de préserver les arbres de la commune il est important de les connaître et les localiser. L'inventaire du patrimoine arboré réalisé grâce au récepteur GPS permet de localiser les manques et de définir des priorités de plantation.

Définir un Barème d'Évaluation de la Valeur d'un Arbre

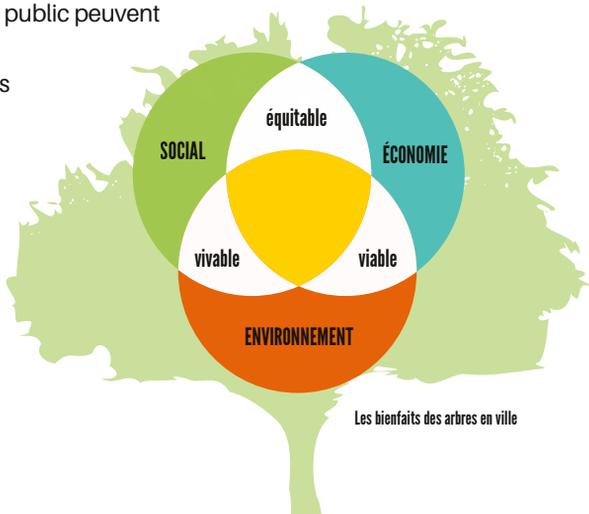
Ce barème permet de fixer la valeur économique d'un arbre au regard de trois critères (l'essence, la dimension et son état général). Ce barème permet de sensibiliser les usagers à la valeur du végétal afin de mieux le protéger. Il permet également, en cas de sinistre, de demander une indemnité.

Définir des principes techniques à respecter pour la plantation des arbres

Pour remplir ses différentes fonctions, l'arbre a besoin de bonnes conditions de vie. Des règles techniques sont ainsi préconisées afin de garantir une bonne qualité du sol de plantation, un volume d'installation suffisant, une bonne cohabitation avec les réseaux et la protection des pieds d'arbre.

Prendre en compte les arbres dans les chantiers

Les travaux réalisés sur le domaine public peuvent endommager les arbres. Ainsi des précautions peuvent être prises lors d'intervention afin d'éviter ou de réduire l'impact. La charte de l'arbre sera annexée au cahier de prescriptions régulant l'exécution de chantiers à proximité des arbres. Un objectif de plantation peut aussi être fixé pour compenser chaque arbre abattu.



Préserver les pollinisateurs à Montigny



« *L'abeille et autres pollinisateurs assurent des fonctions essentielles autant pour le maintien de la biodiversité que pour les fonctions qu'elle rend à l'Homme. Leur rôle principal est d'assurer la reproduction de bon nombre d'espèces de fleurs et ainsi fournir la palette végétale que nous connaissons.* »

1000
espèces
d'abeilles
sont dénombrées
en France
mais une seule
produit le miel.

Sensibiliser les Ignymontains au maintien des pollinisateurs

Les habitants sont les premiers gestionnaires d'espaces naturels par les soins qu'ils apportent à leur jardin. En plantant certaines espèces végétales et en stoppant l'utilisation de certains produits phytosanitaires et autres biocides, ils peuvent œuvrer au maintien des pollinisateurs et plus largement de la biodiversité. D'autre part, l'abeille, tout comme l'ours polaire, est un bon vecteur de sensibilisation à la protection de la biodiversité. Elle permet notamment de sensibiliser les habitants à une gestion naturelle de leur jardin.

Faire de Montigny-lès-Cormeilles une « APICité® »

APICité® récompense les politiques locales en faveur de la préservation de l'abeille et de la biodiversité. Concourir à l'obtention du label serait une reconnaissance pour la commune et permettrait de valoriser les actions mises en place à l'échelle intercommunale en incitant d'autres communes dans ce sens.



Favoriser le fleurissement de la ville avec des plantes mellifères et nectarifères

La ville de Montigny-lès-Cormeilles peut aussi participer au maintien des pollinisateurs en favorisant le fleurissement de ses parterres avec des plantes mellifères et nectarifères adaptées au fil des saisons. Les pollinisateurs se nourrissent toute l'année de plantes qui fleurissent à différentes périodes.

Depuis l'été 2017
2 ruches
sont installées
à la source près
de l'entrée du bois
de Montigny,
ainsi que sur le toit
du centre commercial
Carrefour.

Engager la ville vers la transition écologique, c'est aussi engager ses habitants vers l'exemplarité. La consommation de chacun induit des effets, positifs ou négatifs, sur l'environnement de par la façon de consommer ou encore l'émission de déchets issus de cette consommation. L'objectif est ici de donner les clés aux habitants pour devenir éco-responsables et exemplaires.

Vers une ville écoresponsable



Devenir un territoire zéro déchet, zéro gaspillage

La démarche zéro déchet vise à réduire drastiquement la production de déchets d'un territoire tout en économisant les ressources naturelles de notre planète. La démarche consiste à respecter 3 principes :

- *La réduction à la source (moins d'emballages, moins de gaspillages alimentaires, moins de sacs plastiques,...) ;*
- *Le ré-emploi, la réparation, la revente, le don des objets pour prolonger leur vie ;*
- *Le recyclage pour donner une nouvelle vie aux matières*

Organiser un défi familles zéro déchet

Le défi familles zéro déchet vise à promouvoir certains éco-gestes et modes de consommation responsables via l'accompagnement d'un nombre restreint d'habitants qui se voient fixer un objectif de réduction de leur production de déchets. Après avoir préalablement défini la durée du défi, l'ampleur de la mobilisation, les objectifs et les partenaires à associer, la phase de recrutement des familles peut être lancée.

L'animation est la clé du succès pour créer une expérience humaine riche et une dynamique collective, il faut donc veiller à mettre en place un accompagnement et un suivi des familles et créer des ateliers ouverts à tous les habitants durant lesquels les familles engagées pourront partager leur expérience.

Organiser des éco-manifestation

La ville doit être exemplaire si elle veut lancer une dynamique de territoire « zéro déchet, zéro gaspillage ». Pour ce faire, il est intéressant pour la commune d'initier des événements et manifestations éco-responsables en se dotant par exemple d'un kit d'éco-manifestations (écocup, assiette réutilisable etc.). Ce kit pourrait aussi être mis à disposition des associations ou entreprises pour l'organisation de leurs événements. Pour optimiser la démarche, un guide simple sur les éco-gestes mobilisables pour l'organisation d'événements peut être élaboré et diffusé.





Généraliser le tri dans toutes les écoles

Les enfants sont les meilleurs ambassadeurs du tri des déchets.

La commune sensibilise déjà au compostage en équipant toutes ses écoles de composteurs et en proposant un programme d'animation autour. Pour optimiser cette sensibilisation, le tri sélectif peut être installé dans les cours d'écoles et des pesées peuvent être installées sur les meubles de tri dans les cantines, afin de permettre aux enfants de se rendre réellement compte des quantités jetées. Des défis inter-école pourraient être ainsi organisés.

Mettre en place le tri dans les espaces publics

Le tri sélectif se retrouve dans la quasi-totalité des bâtiments que nous fréquentons (administrations, domicile, entreprises...) mais on le retrouve encore peu sur l'espace public, ou alors mal géré. Des sociétés conçoivent des poubelles de tri sélectif efficaces pour les espaces publics. L'action consiste à équiper progressivement les espaces publics ignymontains de ce type de poubelles et de sensibiliser les agents de la propreté urbaine à l'intérêt du tri et donc à veiller à installer correctement les sacs de tri. Les habitants doivent être aussi sensibilisés à ce tri des déchets sur l'espace public via notamment les communications du syndicat Emeraude.

Développer le tri au sein des services de la Ville

Au-delà du tri du papier, les services de la ville peuvent généraliser le tri des déchets à l'intérieur des bureaux, en proposant des poubelles de tri sélectif et éviter aux agents de mélanger tous leurs déchets dans leur poubelle. Des ateliers de sensibilisation spécifiques à chaque service doivent être organisés afin de clarifier le tri. Un défi inter-services peut être mis en place pour sensibiliser le plus grand nombre autour d'un projet ludique et vecteur de lien social.

Consommer de façon responsable

« Notre consommation, et notamment notre alimentation, a un impact important sur l'environnement. Nos choix (type de produit, provenance, conditionnement, etc.) influencent les modes de production, les circuits de distribution et de vente. Concernant l'alimentation, ils impactent directement les espaces agricoles, la qualité de l'air, de l'eau et des sols. Un des objectifs de la transition écologique est donc de réduire cet impact en repensant nos modes de consommation. »



Informier et sensibiliser à une alimentation plus saine et plus durable

La consommation responsable passe en premier lieu par une alimentation plus saine. Des ateliers de sensibilisation seront organisés afin d'informer sur la saisonnalité et la provenance des produits, les modes de production (type d'agriculture) et de distribution, le conditionnement (portion, vrac, quantité...). Ces ateliers pourront également être l'occasion de questionner notre modèle alimentaire occidental (place des sucres et du gras, part des protéines d'origine animale...) par rapport aux capacités de production de la planète. Ces ateliers feront également le lien avec la réduction des déchets issus de notre alimentation (gaspillage alimentaire, emballages...).

Rendre la ville comestible

La commune crée depuis plusieurs années des jardins familiaux à destination des habitants désireux d'en posséder un. Au-delà de poursuivre cette action exemplaire, la commune pourrait varier l'offre en mettant à disposition des bacs hors-sol pour permettre à des habitants de cultiver des fruits et légumes, à l'image de l'action des Incroyables Comestibles.

Poursuivre les efforts sur la restauration collective

La sensibilisation à une consommation responsable doit aussi s'effectuer auprès des plus jeunes. Pour ce faire, la Ville poursuivra son travail sur la qualité des menus issus de sa restauration collective. Intégration progressive de produits labellisés AB, alternatives aux protéines d'origine animale, journées thématiques d'éducation au goût ou à la découverte de légumes

oubliés. Enfin, les restaurants collectifs doivent sensibiliser au gaspillage alimentaire, notamment auprès des plus jeunes qui sont des vecteurs de sensibilisation importants.

Déconstruire le mythe des produits indispensables



Selon l'observatoire de la qualité de l'air,
**l'air intérieur est plus pollué
que l'air extérieur,**
en partie à cause des produits
que nous utilisons.

Beaucoup de produits ou biens de consommation ont un effet néfaste sur l'environnement et sont générateurs de déchets. Nous pouvons nous passer de nombreux produits ménagers industriels vendus. Utiliser des produits d'hygiène de base voire fabriquer ses propres produits d'entretien permettent également d'économiser près de la moitié du budget annuel en produit d'entretien tout en réduisant ses déchets. Des ateliers d'information, de sensibilisation et pourquoi pas de fabrication de ses propres produits d'hygiène et d'entretien peuvent être proposés afin d'accompagner les Ignymontains progressivement vers une consommation éco-responsable.

Favoriser le partage de biens et de services

Tout objet produit est un déchet potentiel. Afin de limiter l'accumulation d'objets non indispensables ou trop rarement utilisés, des systèmes d'échanges, de prêts ou de location existent ou peuvent être développés localement. Ainsi, pourquoi ne pas mutualiser et partager avec ses proches, ses voisins ou avec d'autres personnes motivées ces objets dont nous n'avons besoin que ponctuellement ? Il est possible de s'appuyer sur des plateformes numériques et des applications existantes (mutum.com ou allovoisins.com par exemple). D'autres plateformes comme Stootie, mettent en relation des particuliers pour échanger des services comme la réparation ou encore un cours de musique. Enfin, l'implantation d'une ressourcerie élargirait l'offre locale de produits d'occasion.

Une perceuse est utilisée
environ seulement

12 min

sur sa durée de vie.



Favoriser le réemploi pour limiter les déchets

« La réduction de la production de déchets est un enjeu majeur de la transition écologique. Le traitement des déchets consomme une quantité d'énergie conséquente, et selon le mode d'élimination, émet une quantité importante de gaz à effet de serre. L'objectif est ainsi de réduire la production de déchets notamment en favorisant le réemploi, limiter la consommation et ainsi la création du déchet. »

OBJECTIF 8



Le saviez-vous ?

Une ressourcerie à Montigny-lès-Cormeilles pourrait potentiellement réduire d'environ

186 tonnes

le volume de déchets.

vers une ville écoresponsable

Créer une ressourcerie

De nombreux électroménagers ou petits objets sont jetés parce qu'ils n'ont plus d'utilité ou présente un dysfonctionnement. Ces derniers peuvent parfois resservir sans nécessiter d'interventions particulières (vêtements, vieux meubles etc.) ou être réparés. Les ressourceries collectent l'ensemble de ces déchets dans un lieu unique mais peuvent également collecter à domicile (limitant ainsi le dépôt sauvage). L'objectif est de donner une seconde vie à de nombreux objets, de réduire le volume de déchets produits tout en favorisant le lien social. Cette action peut être mise en place en partenariat avec la mission locale et favoriser ainsi l'insertion sociale.

30 %

c'est la progression du réemploi en France depuis 2014 (Ademe, 2017).





Organiser des ateliers « repair-café »

Selon le même principe que la ressourcerie, les ateliers « repair-café » sont des ateliers gratuits qui permettent de limiter la production de déchets en permettant aux habitants de réparer leurs objets en panne. Des « bricoleurs » en herbe volontaires sont là pour guider les habitants et leur enseigner l'art de la réparation. Les « repair-café » sont basés sur le principe de l'entraide et permettent ainsi de créer du lien social. Afin de toucher le plus grand nombre, ces rendez-vous trimestriels (selon leur succès) peuvent se dérouler dans des quartiers différents.

Créer un atelier de réparation de vélo

La transition écologique prône le développement des mobilités actives et donc du vélo. Bon nombre de personnes ne savent néanmoins pas assurer personnellement l'entretien de leur vélo. La mise en place d'un atelier de réparation vélo solidaire permet au plus grand nombre de faire faire l'entretien de son vélo à moindre coût, en utilisant des pièces récupérées. Cet atelier, ouvert selon des permanences définies, peut être animé par des personnes en réinsertion professionnelle.

Le saviez-vous ?

En 2016,
chaque Ignymontain émettait

350 kg

de déchets par an



Avoir une gestion vertueuse des jardins

« Les jardins privés constituent des refuges intéressants pour la biodiversité urbaine auxquels les habitants peuvent contribuer. Ils peuvent aussi devenir un lieu privilégié de la valorisation des déchets des particuliers. La sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion des jardins est un élément essentiel du développement durable. »



150 Kg
c'est la quantité
de déchets de table
que peut picorer une
poule en un an.



Fin 2018,
Montigny comptait
environ
2 700
jardins privés
et **63** jardins
familiaux.



Une poubelle compte
en moyenne,
29 %
de déchets
compostables.

Organiser des sessions de formation autour du jardinage au naturel

Des sessions de formation autour du jardinage au naturel peuvent être organisées chez des Ignymontains volontaires et désireux de partager cette expérience avec leur entourage (famille, voisins, amis etc.). Le principe est que l'habitant se rapproche de la mairie, qui le met en relation avec un animateur (réseau Graine Île-de-France par exemple). L'habitant peut ensuite convier qui il veut dans son jardin pour la formation. Ce principe, basé sur le même concept que les « ventes à domicile », permet de sensibiliser de façon ludique en profitant du « bouche-à-oreille ».

Intégrer la démarche écologique dans le concours des « jardins ou balcons fleuris »

Le concours des jardins et balcons fleuris pourrait être l'occasion de valoriser les gestes vertueux des habitants exemplaires en les récompensant. Les critères devront prendre en compte la démarche écologique.

Atteindre 150 parcelles de jardins familiaux en 5 ans

La Ville crée depuis 2014 des jardins familiaux, permettant aux personnes de disposer d'un lopin de terres à cultiver. L'objectif est de favoriser la culture et la consommation locale mais également de permettre à tous de retrouver un contact avec la terre. Afin de faire perdurer ces pratiques, la ville s'engage à fixer un objectif de création de nouveaux jardins chaque année, afin de répondre à la demande croissante.



Organiser une bourse d'échange de graines et de plantes

L'organisation d'un évènement annuel autour du jardinage et des plantes serait l'occasion de sensibiliser le plus grand nombre au jardinage au naturel. Lors de l'inauguration de nouveaux jardins familiaux par exemple, une bourse d'échange de graines et de plantes pourrait être organisée. L'objectif étant aussi de partager des savoir-faire et des ressources.

Communiquer autour de la distribution de composteurs

Qui dit jardinage au naturel, dit apports azotés d'origine naturelle ! Le compost, au-delà de réduire la production de déchets ménagers d'environ 20 à 30 %, est un fertilisant naturel. Afin de favoriser le compostage par les habitants, et de réduire les freins à son développement, des composteurs et lombricomposteurs sont distribués à prix réduit, par le syndicat Emeraude, qui propose également une formation.

Installer des poules dans les écoles

En partenariat avec l'association Eco Cocotte, l'opération permettra dès cette année aux écoles, d'accueillir cinq à dix poules prêtées par l'association. L'objectif est d'associer la poule au recyclage des restes alimentaires et ainsi réduire le gaspillage.

Vers une ville économe en ressources

On entend par préservation des « ressources », les ressources naturelles et énergétiques. Nos modes de vies sont progressivement améliorés et nécessitent une consommation énergétique croissante qu'il est nécessaire de réduire pour atténuer le changement climatique. La préservation de la ressource en eau est aussi un enjeu de la transition écologique, tant par la préservation de sa qualité que de sa quantité.

S'engager vers la transition énergétique



La transition énergétique est une facette incontournable de la transition écologique des territoires. Sa mise en œuvre passe par un triptyque incontournable :

- *La sobriété énergétique : réduire notre consommation d'énergie en modifiant nos habitudes ;*
- *L'efficacité énergétique : réduire notre consommation d'énergie par des équipements ayant un meilleur rendement et moins de pertes dans la production ou la consommation d'énergie.*
- *Les énergies renouvelables : trouver de nouvelles solutions de production propres et durables.*

Chaque Ignymontain
consomme en moyenne
9,8 MWh/an
d'énergie.

Prendre part à la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration

Le PCAET de la Communauté d'Agglomération du Val Parisis sera prochainement finalisé et il est important que la ville de Montigny-lès-Cormeilles et les Ignymontains s'engagent dans la mise en œuvre de son plan d'actions. La première étape sera d'organiser une réunion interservices afin de s'approprier le plan d'actions et d'évaluer la contribution de la commune à sa mise en œuvre. La seconde étape sera de relayer et de communiquer sur le plan d'actions auprès des habitants.

Disposer d'un relais local d'information de la rénovation énergétique

Un des principaux freins à la rénovation énergétique des logements, est le manque de connaissances sur les dispositifs de financement existants et notamment sur le montage des dossiers. Un autre frein est le manque d'accompagnement technique, rendant ainsi les habitants vulnérables aux entreprises peu scrupuleuses. Le département dispose d'un espace info énergie ; néanmoins, ce dispositif n'est pas suffisant pour combler les besoins de chaque territoire. Une réflexion doit ainsi être lancée avec la Communauté d'Agglomération du Val Parisis pour disposer d'un espace info énergie local avec des permanences dans les communes et ainsi contribuer à devenir un territoire à énergie positive.

Le saviez-vous ?

Sensibiliser tous les Ignymontains à la sobriété énergétique

L'engagement passe avant tout par la sensibilisation.

La ville s'engage à lancer un programme de sensibilisation aux économies d'énergie en rappelant les différents gestes possibles pour réduire la facture énergétique. L'important est également de montrer l'efficacité de ces gestes en communiquant sur les retours d'expériences d'Ignymontains et les gains réalisés. Ces retours d'expériences peuvent se baser sur les expériences des familles volontaires au défi « famille énergie positive ». Cette sensibilisation devra également toucher les actifs de la ville et notamment les agents.

Organiser un défi « famille énergie positive »

Le passage à l'action est parfois motivé par la définition d'objectifs à atteindre. L'organisation d'un défi famille énergie positive peut permettre de créer une dynamique de réduction des consommations énergétiques sur un groupe d'habitants. L'objectif étant ensuite de s'appuyer sur ces familles pour en sensibiliser d'autres (bouche-à-oreille) ou de s'appuyer sur les réductions atteintes et les gains réalisés (retour d'expérience en comparant les factures énergétiques par exemple). L'accompagnement par une association partenaire est indispensable pour permettre d'atteindre les objectifs, et la création d'une dynamique collective.



Donner les moyens aux Ignymontains de faire leur propre diagnostic

En partenariat avec une association, l'ambition est de se doter d'une valise de diagnostic thermique donnant la possibilité aux Ignymontains de réaliser eux même le diagnostic de leur habitation et de se rendre compte des travaux à réaliser. Le « faire soi-même » permet de supprimer le doute qui peut planer sur l'honnêteté de certains professionnels.

Mener une action pour la préservation de la ressource en eau

L'eau malgré sa présence en masse sur la planète est une ressource rare et mal répartie dans le monde. Dans un contexte de changement climatique grandissant et inévitable, cette ressource présente un enjeu de préservation majeur qui doit faire partie intégrante de la transition écologique.



Sensibiliser les Ignymontains aux économies d'eau

Nous avons beau vivre sur une planète composée à 72% d'eau, nos ressources en eau douce sont loin d'être illimitées et les besoins augmentent avec la population. Il est donc important de sensibiliser les Ignymontains aux économies d'eau et aux gestes permettant de réduire sa consommation. La distribution gratuite de kits de réduction des consommations d'eau (réducteurs débit douche, mousseurs etc.) peut être envisagée en partenariat avec l'Agence de l'eau.

Encourager l'installation de collecteurs d'eau individuels

Sensibiliser dans un premier temps les habitants à l'intérêt de la récupération des eaux pluviales et aux différents usages mobilisables (arrosage, toilettes). La Ville pourra ensuite engager un partenariat avec l'Agence de l'eau Seine Normandie et le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) afin d'obtenir un soutien pour l'achat et la distribution gratuite de récupérateurs d'eau aux Ignymontains.

Sensibiliser les habitants à la protection de la qualité de la ressource en eau

Au-delà de la préservation de quantité, il est important de sensibiliser les habitants à la préservation de qualité de la ressource en eau et, notamment, aux substances chimiques utilisées et rejetées dans les eaux usées. Pour cela, des ateliers sur la fabrication de produits ménagers naturels peuvent être organisés (cf. objectif 8).



Le saviez-vous ?

116 L d'eau

consommés chaque jour par habitant
à Montigny-lès-Cormeilles.



Engager la commune dans une démarche exemplaire de protection de la ressource en eau

La commune peut récupérer et réutiliser au maximum les eaux pluviales notamment pour l'entretien des espaces verts. Elle doit également poursuivre l'équipement de son patrimoine en matériel de réduction des consommations d'eau. La Ville peut aussi inciter les Ignymontains à faire de la gestion des eaux pluviales à la parcelle en localisant les zones le permettant (hors périmètre de zone de gypse au titre du PPRN).



En cours

La commune met en place une gestion alternative des eaux pluviales sur plusieurs espaces publics (rue A. Renoir, quartier de la gare, etc.).

Développer les énergies renouvelables sur la ville

Troisième volet de la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables est essentiel pour engager Montigny-lès-Cormeilles vers une ville économe en ressources. La force de ces énergies est leur diversité et leur capacité à produire localement.

Identifier et communiquer sur le potentiel de développement des énergies renouvelables

Les habitants connaissent généralement mal les solutions et le potentiel de production en énergies renouvelables de leur zone d'habitation. Une communication sur les énergies renouvelables potentiellement exploitables à Montigny-lès-Cormeilles pourrait permettre de faciliter le passage à l'action des habitants. Un cadastre solaire et une cartographie des zones favorables au développement de la géothermie pourraient être envisagés. Former les Ignymontains motivés aux conditions de mise en œuvre de ces systèmes leur permettrait de se sentir plus à l'aise face aux entreprises. Cette action pourrait être lancée à l'échelle du Val Parisis dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial.

Le saviez-vous ?

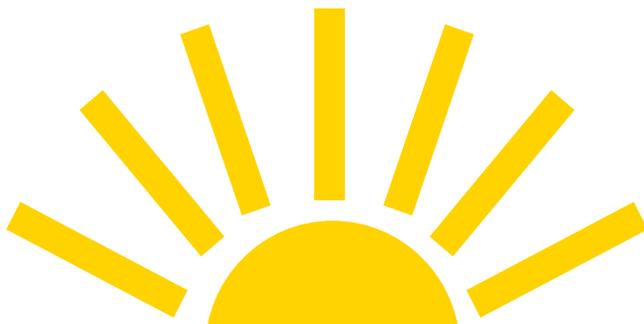
25 ans

c'est la durée minimale de vie d'un panneau solaire.

Valoriser les économies générées

Le coût d'installation de ces dispositifs peut aussi freiner leur déploiement. Il est primordial de communiquer sur l'intérêt des solutions de production d'énergies renouvelables : autoconsommation, subventions mobilisables. Le retour d'expérience d'Ignymontains ayant mis en

place ce genre de solution peut permettre le déclenchement d'une dynamique collective et donner confiance aux habitants.





Équiper le patrimoine communal

Avec son patrimoine bâti, la Ville peut être vectrice d'idées en termes de développement des énergies renouvelables. La collectivité dispose notamment de grandes toitures qui peuvent être équipées de panneaux photovoltaïques. Certaines solutions de chauffage (chaudière biomasse, mini réseau de chaleur, géothermie) sont aussi plus pertinentes sur de gros équipements collectifs.

Le saviez-vous ?

2 724 KWh/an

c'est la production électrique potentielle moyenne d'une toiture de 20 m², orientée plein sud, à Montigny-lès-Cormeilles soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'une maison de 100 m², composée de 4 personnes et se chauffant au gaz.

Se doter d'un bâtiment à énergie positive, vitrine du développement durable à Montigny-lès-Cormeilles

Dans le cadre de l'éventuelle construction d'un nouvel équipement, ou d'une rénovation, la ville pourrait se doter d'un bâtiment à énergie positive afin de disposer d'une vitrine du développement durable et afficher son exemplarité. Cela permettrait également de montrer aux Ignymontains que la ville s'engage vers des solutions renouvelables et de donner encore plus de crédibilité à ces solutions.

Vers des déplacements plus propres

Les déplacements représentent 44 % des émissions de gaz à effet de serre à Montigny-lès-Cormeilles. Une réflexion sur la mobilité des personnes et des marchandises est donc inévitable pour s'engager vers la transition écologique. Les modes de transport plus propres, idéalement décarbonés, doivent être privilégiés afin de participer à l'atténuation du changement climatique.

A Montigny, on stationne en toute sécurité

Mon vélo dans sa Box !



Pour une rendez-vous
www.mont
Cé box est sous v



Promouvoir la mixité des mobilités

Montigny-lès-Cormeilles est une commune urbaine où la voiture occupe une place importante. L'autoroute A15 et la RD14 supportent un trafic important. Ces flux pèsent lourdement dans le bilan de gaz à effet de serre territorial et impactent le cadre de vie : pollution de l'air, bruit, encombrement etc. L'engagement vers une transition écologique de Montigny-lès-Cormeilles inclut une réflexion sur les mobilités.

Le saviez-vous ?



36 %

des actifs utilisent les transports en commun.

4%

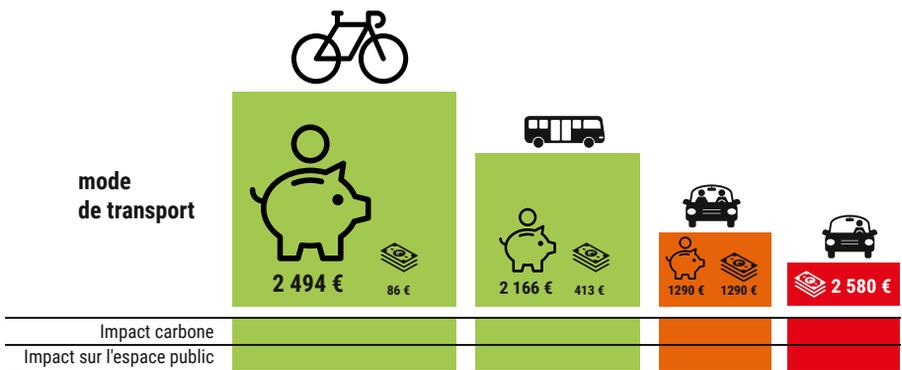
de la superficie de Montigny-lès-Cormeilles est occupée seulement par les voitures des Ignymontains, soit l'équivalent de 16 ha (environ 22 stades de football)

Favoriser les espaces de travail pour réduire le besoin de déplacements

Les trajets domicile/travail sont les principaux générateurs de déplacements. Un des premiers axes d'action est de faciliter le télétravail des Ignymontains qui en ont la possibilité. Un espace dédié à cet usage, local convivial, connecté et éventuellement équipé d'ordinateurs pourrait être ouvert. Une bonne couverture réseau est également nécessaire pour la pratique du télétravail, et dans ce sens, l'équipement en fibre optique de la ville est en cours de réalisation.

Encourager le covoiturage

Montigny-lès-Cormeilles dispose de deux accès directs à l'autoroute, empruntés chaque jour par de nombreux actifs pour se rendre au travail. Afin de favoriser la pratique du covoiturage, une aire spécialement dédiée pourrait être créée, en partenariat avec le département, à proximité d'un des accès de l'autoroute A15. Il serait également intéressant d'en faire la promotion via une plateforme sur le site internet de la ville et ainsi que sur l'intranet de la ville pour favoriser le covoiturage en interne.



Intérêt des alternatives à la voiture individuelle (rapport économies/coûts - VIZEA, 2018)

Zoom sur

l'action de Val d'Oise Habitat qui propose depuis 2017 deux Renault Zoé en partage aux habitants de la résidence Jacques Brel. Ceux-ci peuvent réserver ces véhicules via la plateforme clem.mobi, pour 4 euros de l'heure.



Partager un véhicule

De nombreux citoyens possèdent une à plusieurs voitures sans en avoir une utilité quotidienne. Pour pallier ce phénomène, l'autopartage se développe de manière grandissante en milieu urbain. Pour favoriser son développement sur Montigny-lès-Cormeilles, la Ville pourrait communiquer sur les plateformes d'autopartage commerciales ou entre particuliers se développant localement et dédié des places de stationnement dans les différents quartiers « moteurs ».

Une plateforme de mise en relation pourra également être créée sur le site internet de la Ville.

Améliorer les transports en commun

La ville dispose d'une bonne desserte en transport en commun et notamment en bus. Des manques sont néanmoins constatés aux heures creuses et une réflexion avec les autorités organisatrices des transports peut être engagée. Cette réflexion doit porter tant sur l'augmentation de la fréquence des bus que sur la connexion des lignes avec les nœuds multimodaux (gare, aire de covoiturage etc.). Cette réflexion est également une bonne occasion pour envisager un changement progressif des motorisations des bus.

Anticiper la transition du parc automobile

Une des principales alternatives actuelles à la voiture thermique est la motorisation électrique. Pour ce faire, l'installation des bornes de recharge de véhicule électrique doit être amplifiée en partenariat avec la CA du Val Parisis (pour mémoire : 8 points de recharge sont déjà installés sur la ville).

Faire de Montigny-lès-Cormeilles une ville cyclable

La pratique du vélo est une des meilleures solutions envisageables pour remplacer les transports motorisés sur de courtes distances. La Ville de Montigny-lès-Cormeilles s'est dotée d'un schéma cyclable pour favoriser sa pratique et la rendre plus sécuritaire. Au-delà de présenter un avantage incontestable pour l'environnement, la pratique du vélo a un intérêt pour la santé des populations.



Le vélo

est le mode de transport le plus performant pour les trajets de moins de 5 km.

La Ville a mis en place son service de location de vélos longue durée.

Le saviez-vous ?

Promouvoir la pratique du vélo en ville

La communication autour de la pratique du vélo est un axe fort de la Ville et les dispositifs pour favoriser sa pratique sont nombreux (location de vélos électriques, box à vélo etc.). Un des freins qui subsiste est la peur des Ignymontains, soit parce qu'ils ne savent pas faire de vélo, soit parce qu'ils ne se sentent pas en sécurité. Pour y pallier, des ateliers d'apprentissage et de respect des règles de circulation à vélo peuvent être mis en place.

Aménager les itinéraires cyclables prioritaires

La Ville a réalisé en 2018 son schéma cyclable afin de sécuriser la circulation à vélo sur la commune. Certains aménagements ont déjà été réalisés et il s'agit maintenant de poursuivre les actions proposées par le schéma telles que :

- terminer les 5 km d'aménagements de priorité 1 ;
- engager les 2 km d'aménagements de priorité 2 ;
- mettre en place le plan de jalonnement cyclable.





Créer un groupe de travail sur le vélo

L'essor des mobilités actives et la modification des flux et des usages de l'espace public et de la voirie peuvent générer des incompréhensions ou des conflits d'usage qu'il est important d'anticiper ou de corriger. Un groupe de travail sur cette thématique, composé d'associations, d'usagers de tous les modes et de la mairie peut être constitué et se réunir semestriellement pour échanger à ce sujet.

Favoriser les déplacements municipaux à vélo

Toujours dans le but de s'engager vers l'exemplarité, les déplacements des agents municipaux doivent autant que possible s'effectuer à vélo. La Ville a déjà mis en place l'indemnité kilométrique vélo pour ses agents, il convient de communiquer sur ce dispositif encore mal connu. Il s'agit ensuite d'envisager l'achat de vélos supplémentaires pour les agents, pour favoriser les déplacements à vélo entre les différents sites.

En cours

La Ville de Montigny-lès-Cormeilles s'engage vers de nouvelles mobilités en se dotant de plusieurs véhicules électriques ; elle réalise également les aménagements préconisés par le schéma cyclable, comme notamment la chaussée à voie centrale banalisée rue Jacques Verniol.

Favoriser les modes actifs

La faible superficie de Montigny-lès-Cormeilles facilite la pratique de la marche ou autres modes actifs pour les déplacements quotidiens. La marche a l'avantage d'être le mode de transport le plus performant pour des déplacements de moins d'1 km et d'être gratuit. Qui plus est, elle est bénéfique pour la santé et l'environnement.

Mettre en place une signalétique « mobilités actives »

Afin de donner plus de visibilité aux itinéraires piétons et d'aider les Ignymontains à passer à l'action, la mise en place d'une signalétique directionnelle est indispensable. Cette signalétique passe par la mise en place d'un plan de ville mettant en valeur les itinéraires modes doux, les différents services de la Ville et éventuellement les temps de trajets. Des panneaux directionnels, ou un balisage, seront ensuite nécessaires.

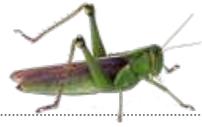


Mettre en place des pédibus

Le ramassage scolaire s'effectue principalement en bus, ou en voiture lorsque les parents accompagnent leurs enfants à l'école. Ce dernier peut également s'effectuer en mode doux, grâce à la mise en place de pédibus. Ce dispositif est peu coûteux à mettre en place et sensibilise enfants et parents aux pratiques de mobilités durables.

Aménager des axes de mobilité active identifiés au sein des quartiers

Des itinéraires pédestres clairement identifiés peuvent être aménagés au sein des quartiers pour sécuriser les déplacements à pied notamment et autres modes actifs (trotinette, vélo, etc.). Des couloirs de circulation peuvent également être créés pour permettre une pratique fluide de ces modes, pour tous les usagers.



A series of horizontal dotted lines extending across the page, providing a guide for handwriting practice. The lines are evenly spaced and cover most of the page's width.



www.montigny95.fr